



IFJ Lex

Édition périodique : 30 avril 2020

Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Cliquez sur les liens bleus pour consulter les documents sur notre site web.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	4
1. Cour de justice.....	4
2. Cour constitutionnelle.....	7
3. Cour de cassation	7
Universités – Barreaux – Associations - Autres	7
1. Barreaux	7
2. Autres	8
Doctrine des revues juridiques	8
Actualités du Parlement.....	9
1. La justice et la Chambre des représentants	9
2. Autres législations - liens utiles	9
Actualités du Parlement.....	9
Contact	9

Actualités des hautes juridictions

1. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information : 30 mars au 3 avril 2020](#)
- [Nieuwsalert 20 avril 2020](#)
- [Nieuwsalert 23 avril 2020](#)
- [Nieuwsalert : 2 avril 2020](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-249/19](#) – Conclusions du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel – Règlement UE no 1259/2010 – Coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps – Détermination de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps – Article 10 – Application de la loi du for – Interprétation de la formule “ne prévoit pas le divorce” – Critère d'appréciation – Interprétation restrictive ou extensive
- [C-80/19](#) – Conclusions du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel — Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) no 650/2012 – Champ d'application – Notion de succession ayant une incidence transfrontière – Notion de résidence habituelle – Soumission des notaires aux règles de compétence judiciaire internationale – Notion d'acte authentique – Choix de la loi résultant des termes d'une disposition à cause de mort – Dispositions transitoires – Attribution de compétence judiciaire internationale par les parties intéressées
- [C-2/19](#) – Arrêt du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel – Décision-cadre 2008/947/JAI – Reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions de probation – Champ d'application – Jugement prononçant une peine privative de liberté assortie du sursis avec mise à l'épreuve – Mesure de probation – Obligation de s'abstenir de commettre une nouvelle infraction pénale – Obligation d'origine légale
- [C-558/18&C-563/18](#) – Arrêt du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel – Article 19, paragraphe 1, second alinéa, TUE – État de droit – Protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union – Principe d'indépendance des juges – Régime disciplinaire applicable aux juges nationaux – Compétence de la Cour – Article 267 TFUE – Recevabilité – Interprétation nécessaire pour que la juridiction de renvoi puisse rendre son jugement – Notion
- [C-215/18](#) – Arrêt du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel – Espace de liberté, de sécurité et de justice – Compétence judiciaire et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Règlement (CE) no 44/2001 – Article 5, point 1 – Compétence en matière contractuelle – Articles 15 à 17 – Compétence en matière de contrats conclus par les consommateurs – Règlement (CE) no 261/2004 – Articles 6 et 7 – Droit à indemnisation en cas de retard important d'un vol – Contrat de transport combinant voyage et hébergement conclu entre le

passager et une agence de voyages – Recours en indemnisation dirigé contre le transporteur aérien non partie à ce contrat – Directive 90/314/CEE – Voyage à forfait

- [C-897/19 PPU](#) – Arrêt du 2/4/2020 - Renvoi préjudiciel – Procédure préjudicielle d’urgence – Accord EEE – Non-discrimination – Article 36 – Libre prestation des services – Champ d’application – Accord entre l’Union européenne, la République d’Islande et le Royaume de Norvège sur l’association de ces deux États à la mise en œuvre, à l’application et au développement de l’acquis de Schengen – Accord relatif à la procédure de remise entre les États membres de l’Union européenne, d’une part, et l’Islande et la Norvège, d’autre part – Extradition vers un État tiers d’un ressortissant islandais – Protection des ressortissants d’un État membre contre l’extradition – Absence de protection équivalente des ressortissants d’un autre État – Ressortissant islandais ayant obtenu l’asile en vertu du droit national avant l’acquisition de la citoyenneté islandaise – Restriction à la libre circulation – Justification fondée sur la prévention de l’impunité – Proportionnalité – Vérification des garanties prévues à l’article 19, paragraphe 2, de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne
- [C-343/19](#) – Conclusions du 2/4/2020 - Procédure préjudicielle — Règlement (UE) no 1215/2012 — Compétence judiciaire en matière de responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle — Lieu du fait dommageable — Manipulation des valeurs d’émission de gaz dans les moteurs de véhicules automobiles
- [C-186/19](#) – Conclusions du 2/4/2020 - Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Compétence judiciaire et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Règlement (UE) no 1215/2012 – Champ d’application – Article 1er, paragraphe 1 – Notion de “matière civile et commerciale” – Mesures provisoires ou conservatoires – Procédure tendant à la mainlevée d’une saisie-arrêt conservatoire – Action intentée par une organisation internationale – Actes ou omissions commis dans l’exercice de la puissance publique – Notion – Procédure au fond visant la reconnaissance de l’existence d’une créance contractuelle – Fourniture de carburants dans le cadre d’une mission de maintien de la paix – Immunité d’exécution de cette organisation internationale
- [C-370/17&C-37/18](#) – Arrêt du 2/4/2020 - Renvoi préjudiciel – Travailleurs migrants – Sécurité sociale – Règlement (CEE) n° 1408/71 – Législation applicable – Article 14, point 1, sous a) – Travailleurs détachés – Article 14, point 2, sous a), i) – Personne exerçant normalement une activité salariée sur le territoire de deux ou de plusieurs États membres et occupée par une succursale ou une représentation permanente que l’entreprise possède sur le territoire d’un État membre autre que celui où elle a son siège – Règlement (CEE) n° 574/72 – Article 11, paragraphe 1, sous a) – Article 12 bis, paragraphe 1 bis – Certificat E 101 – Effet contraignant – Certificat obtenu ou invoqué de manière frauduleuse – Compétence du juge de l’État membre d’accueil pour constater la fraude et écarter le certificat – Article 84 bis, paragraphe 3, du règlement n° 1408/71 – Coopération entre institutions compétentes – Autorité de la chose jugée au pénal sur le civil – Primauté du droit de l’Union
- [C-791/19](#) – Ordonnance du 8/4/2020 - Référé – Article 279 TFUE – Demande de mesures provisoires – Article 19, paragraphe 1, second alinéa, TUE – Indépendance de l’Izba Dyscyplinarna (chambre disciplinaire) du Sąd Najwyższy (Cour suprême, Pologne)
- [C-344/18 \(affaire belge\)](#) – Arrêt du 26/3/2020 - Renvoi préjudiciel – Directive 2001/23/CE – Article 3, paragraphe 1 – Transferts d’entreprises – Maintien des droits des travailleurs – Marché public concernant les services de nettoyage – Attribution des lots du marché à deux nouveaux adjudicataires – Reprise d’un travailleur affecté à l’ensemble des lots du marché

Décisions de renvoi à la CJUE émanant de magistrats belges et étrangers (questions préjudicielles)

- [Juridiction de renvoi : Tribunal du travail de Nivelles](#)

Date de la décision de renvoi : 3 février 2020

Date de dépôt : 27 février 2020

L'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants viole-t-il les articles 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux, la directive 92/85 /CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, la directive 2006/54/CE du Parlement et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte), la directive 86/613/CEE du 11 décembre 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité et l'accord-cadre sur le travail à temps partiel, mis en oeuvre par la directive 97/81/CE du Conseil du 15 décembre 1997 concernant le travail à temps partiel en ne prévoyant pas une prestation adéquate dans le cadre du congé de maternité pour la travailleuse indépendante travaillant à temps partiel à titre complémentaire mais payant les cotisations comme une travailleuse à titre principal, alors que la travailleuse indépendante travaillant à temps partiel à titre principal, perçoit la totalité du montant de l'allocation de maternité ?

L'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants viole-t-il les articles 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux, la Directive 92/85 /CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, la Directive 2006/54/CE du Parlement et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte), la directive 86/613/CEE du 11 décembre 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité et l'accord-cadre sur le travail à temps partiel, mis en oeuvre par la directive 97/81/CE du Conseil du 15 décembre 1997 concernant le travail à temps partiel en ne prévoyant pas une prestation adéquate dans le cadre du congé de maternité pour la travailleuse conjuguant, à temps plein, une activité salariée et une activité indépendante, alors que la travailleuse indépendante travaillant à temps plein perçoit la totalité du montant de l'allocation de maternité ? ».

- [Juridiction de renvoi : Conseil d'Etat](#)

Date de la décision de renvoi : 6 février 2020

Date de dépôt : 28 février 2020

L'article 5 de la directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, qui impose aux États membres, lors de la mise en oeuvre de la directive, de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, combiné avec l'article 13 de la même directive et les articles 24 et 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, doivent-ils être interprétés comme exigeant de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, citoyen de l'Union, même lorsque la décision de retour est prise à l'égard du seul parent de l'enfant ? ».

2. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle : 23 avril 2020](#)

3. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Mars 2020

- [Cass, 9 mars 2020, C.19.0216 et C.19.0217](#)
Répétition de l'indu
- [Cass., 17 mars 2020, P.19.1136.N](#)
Lois. Décrets. Ordonnances. Arrêtés -> Effets des normes internationales
Handicapés
Roulage -> Code de la route du 01-12-1975 -> Généralités
Traités et engagements

Rapport annuel 2019

- [Rapport annuel 2019 de la Cour de Cassation](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Barreaux

Barreau d'Anvers

Newsletter 'Prometheus législation' issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers.

- [Prometheus législation : 9 avril 2020 - 2e editie – Arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux \(NL\)](#)
- [Prometheus législation : 18 mars – 9 avril 2020 \(NL\)](#)

Lettre d'information 'Prometheus Advocatuur' provenant de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers

- [Lettre d'information Advocatuur : 16 février – 30 mars 2020 \(NL\)](#)

2. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(avril 2020\) \(NL\)](#)

Doctrines des revues juridiques

Aperçu de la doctrine

Doctrine sélectionnée par la Cour d'appel de Bruxelles. Ce recueil peut servir de référence lors d'une demande d'une copie d'un article de doctrine auprès de la Bibliothèque du SPF Justice via l'adresse mail biblio.fod-spf@just.fgov.be.

Doctrine de la Cour d'appel de Bruxelles

- [Doctrine février 2020](#)

Doctrine du Parquet général de la Cour d'appel de Bruxelles

Aperçu des articles parus dans des revues juridiques, disponibles à la bibliothèque du parquet général près la Cour d'appel de Bruxelles

- [Mars 2020](#)
- [Février 2020](#)

Actualités du Parlement

1. La justice et la Chambre des représentants

Compte-rendu de la Commission justice

- [Le compte-rendu intégral de la Commission de la justice du 8 avril 2020](#)

Questions et réponses parlementaires (1^{ère} session de la 55^e législature)

Divers projets de loi et questions d'actualité destinés au gouvernement au sein de la commission de la Justice

- [Questions et réponses du 24 février 2020](#)

2. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- [Justel](#)
- [Jure-juridat](#)
- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Senlex](#)

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.